

Fiche de préparation de votre rendez-vous avec l'architecte-conseiller

à nous retourner par mail au plus tard deux jours avant votre RdV, afin de préparer notre entretien.

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre rendez-vous avec l'architecte-conseiller.

Pour le bon déroulement de la consultance, merci de renseigner cette fiche informative, de nous la retourner par mail avec si vous le pouvez des photos en définition allégée, et de **venir avec l'ensemble des documents demandés** le jour du rendez-vous. Le territoire de l'agglomération est divisé en **2 secteurs (Nord et Sud) = 2 architectes, obligation de respecter le secteur.**

NB : les informations communiquées sont confidentielles.

1-Vos coordonnées :

NOM : Prénom :
Tél : Mail :
Votre adresse :
Adresse exacte du projet (si différent) :
Référence cadastrale si connue :
Votre projet est-il situé en périmètre des Monuments Historiques, soumis à l'avis de l'ABF ? oui non

2-Avancement de votre projet ?

aucune étude esquisse
 avant dépôt permis de construire après dépôt d'un premier permis de construire
 avant achat
Engagement ou contact avec architecte, maître d'œuvre, constructeur ? oui non
⇒ Si oui, il est souhaitable de venir avec lui

3-Programme du projet et intentions / souhaits :

Votre projet :
 aménagement de lots à bâtir
 maison d'habitation logement collectif entreprise
 agencement clôture/extérieur
 autres :
Dans le cas d'un bâti, le projet concerne :
 neuf rénovation de l'existant rénovation énergétique extension

4-Comment avez-vous eu connaissance de ce service de conseil gratuit ?

renseignement pris auprès de la commune sur la réglementation mairie autre administration
 journal local internet autres :

5-Liste des documents à apporter lors du rendez-vous :

- Plan du terrain** par géomètre ou cadastre
⇒ demander un extrait en Mairie
(précisez sur le plan : pentes ou niveaux, arbres, haies, vues, éléments remarquables, etc.)
- Copie du **règlement d'urbanisme** pour la zone du projet
⇒ à télécharger sur le site de la Commune ou demander en Mairie
- Si vous êtes en lotissement, **règlement de lotissement**
- Photos** : vues de loin, de près, toutes les façades sur existant (photos en définition allégée)
⇒ sur clef USB, CD ou papier